



Avis CSAL reconvoqué du 16/11/23 – FUSION des SIE LILLOIS, des SIE de DOUAI et CAMBRAI et création de l'antenne infradépartementale de CAMBRAI

A titre liminaire, il est précisé que le présent avis concerne exclusivement l'aspect métier des réformes de structures évoquées plus haut, seul aspect présenté pour avis dans cette instance.

Solidaires Finances Publiques 59 exige, de fait, une présentation des aspects immobilier et RH de ces réformes au plus tard lors du prochain CSAL de décembre détaillant, notamment, les différentes priorités offertes aux agents dans le cadre du prochain mouvement de septembre 2024.

Dans la documentation fournie en amont de la présente instance, vous précisez que les réformes de structures présentées trouvent leur justification dans :

- la volonté de la direction de maintenir une variété de tâches suffisante au sein de l'antenne infradépartementale de Cambrai pour assurer son attractivité ;
- les possibilités offertes par la réforme des process permettant la mise en place du travail à distance pour certaines tâches.

Pour autant, la professionnalisation des équipes au sein des SIE fusionnés et la limitation des tâches transférées au sein de l'antenne de Cambrai ne paraissent pas cohérentes avec la volonté affichée d'assurer l'attractivité de ces structures en y maintenant une variété de travaux. Qui peut réellement penser que la gestion des avis et la relance des défaillants illustrent une réelle variété de tâches ?

De même, la modification des process qui passe par l'extension du télétravail, du travail à distance et les améliorations applicatives ne permet pas de justifier les fusions et restructurations présentées. Si elles en sont facilitatrices, elles ne sont clairement pas à l'origine de ces changements : pouvoir n'est pas devoir !

Au-delà de ces considérations, si l'on s'en tient à un raisonnement purement pragmatique, comment justifier du rapprochement de structures dont les bases ne peuvent être fusionnées ? Quelles simplifications peuvent en ressortir pour les agents contraints à jongler entre deux bases distinctes ? Comment ne pas relever que cette nouvelle organisation mettra en défaut le sacro saint principe de l'interlocuteur fiscal unique tant vanté par l'administration ?

Solidaires Finances Publiques 59 estime que ces restructurations n'apportent aucune amélioration au service rendu à l'utilisateur et aura pour corollaire des risques psycho-sociaux induits par une perte du sens du travail.

Pour l'ensemble de ces motifs, Solidaires Finances Publiques 59 émet un avis défavorable aux fusions et créations de structures proposées.